

Monsieur Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire Général de la Commission de l'océan Indien,

Monsieur Seenauth, Divisional Environment Officer et Mme Boodhun, Acting Deputy Director

Mesdames et Messieurs les représentants des Etats membres de la Commission de l'océan Indien,

Monsieur le représentant du Secrétariat de la Convention de Nairobi (présence à confirmer),

Partenaires de la COI

Collègues du FFEM et de l'AFD,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais tout d'abord remercier la COI de nous accueillir comme observateur à ce Comité de pilotage du projet RECOS, que nous avons l'honneur d'accompagner avec le FFEM pour un montant global de 10 M EUR.

Comme vous le savez, l'histoire du partenariat entre l'AFD et la COI est ancienne, riche de presque 20 projets représentant près de 135 M EUR de financements, dont l'essentiel est en cours d'exécution. C'est donc un partenariat d'actualité, dynamique, quotidien, reposant je crois sur une estime réciproque forte de nos institutions et de leur rôle spécifique.

Comme vous le savez, le Groupe AFD est le principal opérateur financier de la France dans sa politique de développement. Nos engagements financiers, de l'ordre de 12 Mds EUR annuels, répondent au mandat fixé par notre CA, visant à aider les acteurs publics et privés de nos pays d'intervention dans l'accomplissement des 19 objectifs du développement durable, en cohérence avec les engagements pris par la France dans le cadre de la COP 21 en 2015 à Paris. Outre les 135 M EUR déjà évoqué sur notre partenariat avec la COI, c'est plus de 1 Md EUR de financements en prêts et en subventions qui ont été signés et exécutés au bénéfice de l'Etat mauricien depuis la réouverture de nos activités en 2007.

Le double objectif « sous-jacent », de soutenir les trajectoires de développement bas-carbone tout en tenant compte des luttes contre les vulnérabilités sociales

(et notamment les inégalités de Genre) doit pouvoir se reposer sur les enjeux spécifiques propres à chaque région, à chaque territoire.

La prise en compte réciproque et progressive de ces enjeux, au travers d'une considération partagée pour l'approche territoriale intégrale, fait de la COI et de l'AFD des partenaires naturels, notamment sur les enjeux d'adaptation des populations et des écosystèmes aux conséquences du changement climatique, autour de projets aussi structurants et concrets que peut l'être BRIO, Hydromet, EXPLOI, ou encore RECOS.

Plus d'un an après le lancement du projet RECOS dont l'exécution est prévue jusqu'à fin 2026, l'AFD ne peut donc que se réjouir de la tenue de ce COPIL qui constitue un point d'étape important. Je note que ce comité dans une séquence plus large où la voix indocéanique pèse dans l'agenda internationale, comme on a pu le voir dans le cadre de la COP 27.

J'en profite donc pour remercier chaleureusement Gina et les équipes de la COI (dans lesquelles j'inclus évidemment l'ensemble de l'UGP) pour leur implication et leur ouverture, ainsi que mes collègues du FFEM et de l'AFD pour leur implication déjà déterminante.

Par son ambition à associer à la question de la restauration d'écosystèmes côtiers celles de la gouvernance, du genre ou de l'éducation environnementale, le projet RECOS s'expose à une certaine complexité dans la mise en œuvre que nous pouvons déjà constater. Et le COPIL est je pense un moment privilégié pour aborder sereinement mais sérieusement cette mise en œuvre, avec les opportunités qu'elle ouvre et la complexité qu'elle suppose.

Soyez sûrs de notre détermination à appuyer de la manière la plus constructive le travail mené par les équipes techniques de la COI, dans le cadre partenarial clair que nous nous fixons.

Encore merci et très bon COPIL à toutes et tous.